



M le Maire de Sassenage  
Mairie de Sassenage  
1 Place de la Libération  
38360 Sassenage

Sassenage, le 05 octobre 2022

**Objet : Lettre d'alerte sur des situations de détresse parmi les agents communaux travaillant à Sassenage**

Pièce jointe : Lettre anonyme d'appel à l'aide reçue le 05 octobre 2022

Copie : Monsieur Laurent PREVOST, Préfet de l'Isère  
Comité Social Territorial de la Mairie de Sassenage

Monsieur le Maire,

A plusieurs reprises ces derniers mois, y compris dans le magazine Sassenage En Pages, nous vous avons alerté sur la remontée récente de cas de détresse de plus en plus nombreux parmi les agents communaux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Nous connaissons déjà la situation particulièrement sensible des agents communaux à Sassenage, comme l'avait bien relevé la Cour Régionale des Comptes dans son rapport d'audit du 16 juillet 2020 à propos de "l'absentéisme particulièrement élevé" parmi le personnel travaillant pour notre commune.

L'augmentation du nombre de témoignages concordants ces derniers mois d'agents communaux, venus nous trouver de manière confidentielle, ainsi que la lettre anonyme d'appel à l'aide en pièce jointe reçue cette semaine, nous poussent à vous alerter officiellement une nouvelle fois quant à de possibles manquements graves dans les pratiques managériales au plus haut niveau des services de la commune. Cette nouvelle alerte, officielle et écrite, ne peut rester lettre morte et engage votre responsabilité.



Compte tenu de votre refus de nous voir intégrer le Comité Social Territorial, malgré nos demandes répétées et notamment celle exprimée lors du Conseil municipal du 19 mai 2022, nous vous adressons directement ces demandes :

- 1) La création au plus tôt d'un groupe de travail composé d'élus de la majorité, d'élus du groupe d'opposition S'Unir Pour Sassenage, de représentants du personnel et de personnalités qualifiées extérieures afin d'analyser la situation actuelle de manière objective, de permettre la mise en place d'un recueil confidentiel et sécurisé de la parole des agents et de suivre l'évolution de la situation vers une amélioration devenue essentielle ;
- 2) La mise en place d'indicateurs de Ressources Humaines qui devront être détaillés à chaque conseil municipal et devant permettre de suivre l'amélioration du climat des services municipaux : nombre et taux d'arrêt de travail, actions de gouvernance effectuées ...

Nous attendons que vous mettiez tout en œuvre pour améliorer rapidement les conditions de travail des agents, et sommes disposés à participer à toute concertation qui permettra de retrouver un climat de travail apaisé pour un service public de qualité.

Bien à vous,

Vincent Poher

Président du groupe SUPS